LE COURRIER DE L'OUEST

NE MANQUEZ PAS
d'acheter vos chemises chez Mayer
Notre chemise No. 430 est une fameuse - - - - 85c
Notre No. 420 est une occasion - - - - - 90c
Notre No. 255 une bonne chemise de travail de 1.50 pour 1.10
S. F. MAYER
123 ave. Jasper E.

VOLUME III. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 9 AVRIL, 1908. NUMERO 27.

Association St-Jean-Baptiste d'Edmonton

L'assemblée annuelle de l'association a eu lieu dimanche dernier à la salle des conférences de l'Ecole Séparée.

Pour une fois, et nous sommes heureux de le constater, nos compatriotes avaient répondu en assez grand nombre à l'appel qui leur avait été fait. Il y avait au-delà de quatre-vingt membres présents. C'est un progrès, mais ce n'est pas encore suffisant. Nous voudrions voir tous les membres, et l'Association en compte audelà de cent cinquante, se faire un devoir d'assister, à moins d'empêchement grave, à toute assemblée de l'Association. C'est le seul moyen de faire de la St-Jean-Baptiste une institution prospère et vraiment utile.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler aux étrangers de langue française, résidant dans la province, Français, Belges, Suisses, que l'Association, sous la nouvelle constitution comme sous l'ancienne, se fera un plaisir de les compter parmi les siens, s'ils veulent bien se faire présenter à une assemblée ordinaire.

Suivant les dispositions de la nouvelle constitution, l'assemblée annuelle s'est tenue sous la présidence du plus ancien présent. C'est M. George Roy, le sympathique directeur du Land Titles Office, qui a été appelé au fauteuil présidentiel. Il l'a pris au milieu des applaudissement de toute l'assemblée. Les plus anciens se rappelaient, et tous savaient, que le 8 avril 1894, jour de la fondation de l'Association, Monsieur Roy avait été, le premier, appelé à l'honneur de la présider.

Les candidats à la présidence étaient Messieurs J. M. Déchêne, George Roy et De Blois Thibeaudeau. M. Déchêne a été élu au premier tour de scrutin. Messieurs J. H. Picard, Louis Madore et Auguste Lessard ont ensuite été proposés comme candidats à la vice présidence; au premier tour de scrutin, le nom de M. Picard a été éliminé, et sur ballottage, M. Auguste Lessard a été élu contre M. Madore. Les autres directeurs ont ensuite été élus sans opposition.

Voici la constitution du nouveau Bureau de Direction:
Président d'honneur: M. le Sénateur Roy; Président: J. M. Déchêne; Vice-Président: M. Auguste Lessard; Secrétaire: M. Louis Madore; Trésorier: M. J. E. Thériault; Directeurs: MM. J. H. Gariépy; Emile Tessier, L. J. A. Lambert, J. H. Picard.

L'Association s'est prononcée en faveur d'une contribution au fonds pour l'achat des plaines d'Abraham, à Québec. Le montant a été laissé à la direction du Bureau de Direction, ainsi que le mode d'envoi. La contribution sera adressée, soit directement, soit par l'entremise du Canadian Club d'Edmonton.

Prodigieux Engin de Guerre.

Le colonel F. W. Maude décrit dans le numéro d'avril de la "Contemporary Review" de Londres, un canon "qui existe et ... communiquer, au moyen de l'électricité, une vitesse initiale de 30,000 pieds par seconde à des projectiles de toutes dimensions qui peut être manoeuvré de façon pratique en temps de guerre à bord des navires ou dans les défenses permanentes. Il peut lancer sans aucune difficulté des projectilles de 2,000 livres.

L'auteur ajoute que si les règles pour les vitesses atteignant jusqu'à 2,500 pieds à la seconde (à savoir que la résistance croît comme le carré de la vitesse) se vérifient pour de plus grandes vitesses, il n'y a pratiquement rien qui puisse empêcher ces armes de lancer des projectibles de Paris à Londres ou inversement, à raison d'un millier par jour. L'inventeur est un Ecossais, W. S. Simpson.

Un reporter du "Chronicle", qui a interviewé le colonel Maude affirme aux critiques que les plus grands experts ont vu et examiné le modèle et été témoins de ce qu'il peut donner, et ont exprimé la plus grande satisfaction sur son caractère pratique. Il ajoute que le colonel Maude n'hésite pas à dire que les résultats théoriques seront certainement réalisés dans la pratique.

Le fait qu'avec cet arme il sera possible d'imprimer au projectible une vitesse de 30,000 pied à la seconde et plus sans fumée, élair, ni recul, obligera toutes les marines à abandonner la cuirasse et à consacrer leur énergie à obtenir la vitesse comme le premier facteur du succès.

A QUEBEC.

Une dépêche télégraphique nous apprend que le Premier Ministre de la Province de Québec, l'Hon. Lomer Gouin a décidé d'en appeler au peuple le plus tôt possible.

La session actuelle doit finir le 15 du courant; les élections auraient lieu de suite après le renvoi des chambres, et la votation aurait lieu le 15 mai.

Plusieurs rumeurs ont circulées, faisant croire que l'Hon Lomer Gouin abandonnerait la politique pour monter sur le banc, mais il a nié formellement que ce fut là son intention.

Grève Monstre des Mineurs

Les mineurs unionistes dans la plupart des régions du charbon du pays ont déposé leurs pics et leurs pelles. Près de 250,000 d'entre eux ont déjà quitté l'ouvrage dans l'Ohio, l'ouest de la Pennsylvanie, le Missouri, l'Iowa, le Kansas, l'Oklahoma, l'Arkansas, le Texas, l'Indiana, l'Illinois, le Michigan, la Virginie Occidentale et le Kentucky.

Les contrats en vertu desquels ils travaillaient sont expirés et aucun contrat n'a été fait excepté dans le centre de la Pennsylvanie et l'Indiana et les mineurs et les opérateurs n'ont pas encore conclu d'ententes par districts pour l'exploitation des mines après le 1er avril, en attendant un règlement du différend.

Il est possible que des ententes soient conclues dans l'Indiana. l'Illinois, le Michigan et la Virginie Occidentale. Les mineurs et les opérateurs de l'Indiana, de l'ouest de la Pennsylvanie et de l'Illinois sont en conférence à Terre Haute, Pittsburg et Springfield.

FAITS DIVERS

BROSSEAU.

De semaine en semaine le flot des nouveaux arrivants augmente. Tout, ou presque, ces immigrants se dirigent vers les colonies de St-Paul de Métis et de St. Louis du Moose Lake.

M. F.-X. Boileau a fait l'acquisition du terrain que M. Dubuc, d'Edmonton, possédait ici. M. Boileau est à se faire construire une maison sur ce terrain.

M. Ed. Brosseau a vendu à M. Théroux la propriété qu'il possédait à South Bend.

Mons. Jos. Brosseau a été dangereusement malade des fièvres typhoïdes. Il est cependant beaucoup mieux maintenant mais ne peut encore vaquer à ses affaires.

Plusieurs maisons sont en construction dans le village; on en compte pas moins d'une douzaine. Ces nouvelles constructions changeront l'aspect de notre village.

La construction de notre presbytère est terminée. C'est une jolie résidence qui est un crédit pour la localité. Nous avons plus de 25,000 pieds de bois de prêt pour notre église et bientôt, nous en commencerons la construction.

M. A. St-Hilaire est de retour à Brosseau.

Dans le Nord.

On rapporte que le dégel est général dans le Nord. La glace sur la petite rivière des Esclaves est déjà trop faible, et les fréteurs sont obligés de prendre le chemin de terre.

La tempête de neige d'il y a quelques jours a été très sérieuse dans la région du Petit Lac des Esclaves. où il est tombé plusieurs pouces de neige.

Le Téléphone Bell et notre Gouvernement.

Depuis mardi dernier, l'Alberta est propriétaire des lignes téléphoniques de la Compagnie Bell, dans cette partie du pays.

Le marché a été conclu à Montréal où l'Hon. M. Cushing, Ministre des Travaux Publics, agissait pour le Gouvernement d'Alberta.

Le prix que le Gouvernement aura à payer à la Compagnie Bell est $675,000. On sait que la Compagnie Bell demandait $750,000, mais le Gouvernement ne voulait pas suivre l'exemple du Manitoba, et a tenu son prix jusqu'au bout.

Cette importante transaction que vient de conduire notre Ministre des Travaux Publics prouve une fois de plus, sa grande habileté d'homme d'affaires et lui vaudra la reconnaissance de sa province.

LE TELEPHONE.

M. le Surintendant Cummings, du département du téléphone de la ville a annoncé ces jours derniers que l'installation du nouveau téléphone automatique progresse rapidement et qu'il sera certainement en opération au premier de mai.

MORINVILLE.

La Cour du Juge de Paix a siégé la semaine dernière et a eu beaucoup plus de besogne qu'à l'ordinaire. Monsieur l'avocat St. Germain y a plaidé plusieurs causes qui ont occupé la cour pendant deux jours.

M. Dawson, juge de paix, de St-Albert était à Morinville pour la session de la cour.

Etaient aussi à Morinville la semaine dernière, pour affaires de cour, MM. les avocats H. A. Mackie et W. B. Allison.

On est actuellement à déménager l'ancienne chapelle que l'on transporte en arrière de la nouvelle église. Le presbytère actuel sera transporté sur l'emplacement de l'ancienne chapelle.

Une nouvelle compagnie industrielle vient de se former à Morinville sous la raison sociale de "The Morinville Lumber Co." Les principaux actionnaires de la nouvelle compagnie sont Messieurs Munn et Mc-Donald.

Cette nouvelle compagnie a commencé la construction d'une manufacture et portes et chassis qui sera probablement en opération dans une couple de mois.

M. Jos. St-Germain qui était à Morinville depuis quelque temps est parti pour le Séminaire de St. Albert où il continuera ses études classiques.

Plusieurs citoyens d'ici sont allé à Edmonton lundi en vue de voter pour le by-law de la "American Canadian Oil Co." au sujet du gaz naturel; de ce nombre étaient MM. H. Hétu, J. Perras, A. Guertin. J. A. Paquin, P. Gaudette, M. Payment et le Dr Quesnel.

Madame H. Boissoneault a donné naissance à une fille qui au baptême a reçu les noms de Marie, Hélène, Elma. Parrain et marraine, Monsieur et Mme Cléophas Turgeon, d'Edmonton.

Le Gaz Naturel

La franchise pour le gaz naturel a été accordée à l'American Canadian Oil Co., par le vote de lundi dernier qui a donné une grosse majorité pour la franchise.

LES FUMEURS D'OPIUM

... derniers un salon de fumeurs d'opium en plein coeur de la ville, à deux pas de la station de police centrale.

Va sans dire que tout a été saisi. Il y avait une vingtaine de "stalles" dans ce salon.

ST-ALBERT.

Dimanche dernier, Sa Grandeur Mgr l'Evêque de St-Albert a élevé à la dignité du sacerdoce le Révérend Frère Forget, de la congrégation des Pères de Marie de Tinchebray. L'ordination a eu lieu, pendant la grand'messe, dans la Cathédrale de St. Albert. Monseigneur était assisté du Rév. Père H. Leduc, O.M.I., Vicaire Général, comme prêtre assistant, et des RR. PP. J. Barré et C. Devic, O.M.I., comme diacre et sous-diacre. Le Rév. P. Voisin, curé d'Innisfail, frère en religion du nouveau prêtre, se trouvait à ses côtés, pendant la messe d'ordination; ce fut lui qui donna le sermon de circonstance, en anglais; il nous parla d'abord de la grandeur du sacerdoce, puis en déduisit ces conclusions que les fidèles doivent amour et respect au prêtre catholique.

Les vêpres furent chantées solonnellement par le nouveau prêtre, entouré d'un diacre et d'un sous-diacre; Sa Grandeur assistait au trône pontifical.

Lundi matin, le jeune lévite gravissait pour la première fois les degrés de l'autel, et pour la première fois faisait descendre du ciel entre ses doigts tremblants la Victime trois fois sainte. Après la messe, eut lieu l'imposante cérémonie du baisement des mains.

Les paroissiens de St-Albert et des environs vinrent nombreux assister à cette ordination sacerdotale. L'élévation d'un jeune lévite à la dignité du sacerdoce catholique a en effet quelque chose de bien touchant; qui ne se sentirait profondément ému à la vue de ce jeune homme, s'avançant d'un pas ferme et résolu au pied de l'autel, disant un adieu éternel au monde et à ses plaisirs, s'immolant librement à Dieu et se dévouant corps et âme au salut des âmes?

Quoi de plus beau, de plus émouvant, que de voir le Pontife, élevant majestueusement la main et à trois reprises différentes, bénissant ce jeune homme de vingt-cinq ans, prosterné sur les dalles du sanctuaire, et consacrant à Dieu les plus belles fleurs de sa jeunesse. Oui, vraiment, la vue d'une si imposante cérémonie fait du bien à l'âme; elle ranime et raffermit la foi; elle met au coeur une confiance plus grande en notre sainte religion et un amour plus grand pour la sainte Eglise Catholique.

Puissions-nous souvent être témoins de ces touchantes cérémonies! Puissions-nous bientôt voir monter au Saint Autel des nouveaux prêtres, sortis ceux-là du Séminaire de St-Albert! Déjà, plusieurs jeunes gens qui ont débuté dans cet établissement, finissent leur études philosophiques et théologiques dans les séminaires de la Provine de Québec; et aujourd'hui, quarante-cinq étudiants font leur cours classique au Séminaire de St-Albert; un bon nombre d'entre eux, nous l'espérons, entreront dans la carrière sacerdotale pour y travailler avec un zèle infatiguable au salut des âmes dans notre chère province de l'Alberta.

Gé Vu.

LE DIVORCE EN FRANCE.

Par une majorité écrasante, le sénat a voté le projet de loi récemment passé par la Chambre des députés, convertissant automatiquement, au bout de trois ans, en divorce un décret de séparation, à la demande de l'une ou de l'autre des parties.

LA PRIME SUR LES LOUPS ABOLIE.

Avis est ici donné qu'après le 20 avril 1908 la prime sur les loups sera abolie.

GEO. HARCOURT,
Député Ministre de l'Agriculture.
Edmonton, 25 mars, 1908.
(Ap. 2-9.)

L'ESCADRON DE ST-ALBERT

Nous apprenons du Major Thibaudeau qu'il est très probable que l'escadron de St-Albert des C.M.R. sorte le jour de Pâques, à Morinville, pour ce qu'on est convenu d'appeler une parade d'Eglise.

NOUVEAU SERVICE.

Nous avons un nouveau service de trains passagers entre Edmonton et Calgary, depuis lundi dernier.

Au lieu d'un seul train par jour, nous en avons maintenant deux, un le matin à 9 heures, l'autre à 4 heures de l'après-midi. Les deux trains venant de Calgary arrivent, le premier à 3.45, l'autre à 10.45 p.m.

Chacun de ces trains transporte la poste, de sorte que nous aurons maintenant un service postal beaucoup amélioré.

Le Prince de Galles

Le prince de Galles, quand il viendra au Canada, l'été prochain pour assister à la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec, traversera l'Atlantique sur un des plus gros croiseurs de la marine britannique, et ce navire sera accompagné d'un autre croiseur. La flotte britannique de l'Atlantique se fera à Québec pour recevoir le prince à son arrivée.

Tamponnement sur l'Intercolonial

Un terrible accident de chemin de fer s'est produit, mercredi dernier, sur la ligne de l'Intercolonial Ry. à Derby Jonction, N. B. Le train spécial qui se dirige vers l'ouest n'ayant pas obéi aux freins, vint se jeter à toute vitesse sur le train de l'Indiantown. La locomotive de ce dernier train fut complètement démolie et Albert Lamkey, serrefrein sur le train spécial, fut tué sur le coup; il était âgé de 17 ans. Deux autres passagers furent jetés hors du wagon et un autre du nom de Havelock Jardine ne survivra probablement pas aux blessures qu'il a reçues. Plusieurs autres passagers ont eu la mâchoire brisée et ont reçu des contusions plus ou moins graves.

Plusieurs accidents de cette nature, il y a deux ans, se sont produits à peu près au même endroit.

LE SPORT

COURSES.

Les citoyens du Fort Saskatchewan ont décidé d'organiser de grandes courses pour la journée du 25 mai prochain, et font un appel à tous les propriétaires de chevaux coureurs. En plus des courses, trot et galop, sur l'hypodrome, il y aura une course pour longue distance, d'Edmonton à Fort Saskatchewan, une distance de vingt milles, pour les amateurs seulement. Pour cette course un superbe trophé sera offert.

Tout ceux qui désireraient faire des entrées pour les courses sont priés de s'adresser à C. Gordon Fraser, Fort Saskatchewan.

LA BOXE.

La partie de boxe de lundi soir entre Bob Holly, d'Edmonton, et Dick Allen de Strathcona, a été bien peu intéressante. La partie a duré quinze rondes et Bob Holly a été déclaré vainqueur par l'arbitre Irwin. La décision de l'arbitre fut très mal reçue par l'auditoire.

Les deux pugilistes Lyn Truscott et Floyd Buckley, qui doivent se rencontrer lundi prochain ont été introduits aux amateurs présents à la partie de lundi soir. Tous deux paraissent être en bonne condition et leur rencontre de lundi prochain sera sans doute très intéressante.

Avis Public.

Loi des Licenses.

PROVINCE D'ALBERTA.

Les applications suivantes pour des licenses seront prises en considération à l'assemblée annuelle du Bureau des Commissaires des Licenses pour le district No. 10, qui aura lieu à Edmonton samedi, le 2 mai, 1908, à 11 heures a. m.:

L. A. Goodridge, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Jasper House, situé sur les lots 31 et 32, bloc 2, lot de rivière 12, Edmonton.

York & Secord, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Windsor, situé sur le lot 83, bloc 1, H.B.R., Edmonton.

York & Secord, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Alberta, situé sur les lots S.R.K.T. 32 et 33, bloc 2, lot de rivière 10, Edmonton.

York & Secord, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel King Edward situé sur le lot 217, bloc 1, H.B.R., Edmonton.

Waggott & Jelly, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Victoria, sutié sur le lot 7, lot de Rivière 6, Edmonton.

Henry Sigler, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Grandview situé sur les lots 5, 6 et 7, lot de R. 8, Edmonton.

Edmonton Wine and Spirit Co. renouvellement de license pour magasin de liqueurs en gros situé sur la moitié du lot 6, lot de R. 8, Edmonton.

Robert MacDonald, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Senate, situé sur les lots 16 et 17, bloc 3, lot de R. 10, Edmonton.

J. N. Pomerleau, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Richelieu situé sur les lots 199 et 200, bloc 3, H.B.R., Edmonton.

Frank A. Goode, Renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Impérial, situé sur les lots 35 et 36, bloc 1, lot de R. 10, Edmonton.

Bertha Hétu, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Queen's situé sur les lots D.E.N. F., lot de R. 10, Edmonton.

Isaac R. Pickard renouvellement de license pour magasin de liqueurs en gros, situé sur le côté Est du lot 14, lot de Rivière 6, Edmonton.

John B. Mercer, renouvellement de license pour magasin de liqueurs en gros, situé sur le côté sud du lot de R. 6, côté Est de l'Ave. Jasper, Edmonton.

Jos. Hostyn, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Edmonton, situé sur le lot de R. 4, Edmonton.

St. Elmo Hotel Co., Ltd., renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel St. Elmo, situé sur les lots 7 et 8, lot de R. 10, Edmonton.

Grand Central Hotel of Edmonton, Limited, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Grand Central, situé sur le lot 3, lot de R. 8, Plan E., Edmonton.

Hudson's Bay Co., renouvellement de license pour magasin de liqueurs en gros, situé sur le lot 163, bloc 2, H.B.R., Edmonton.

James McCausland, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Brunswick, situé sur le lot 191, bloc 1, H.B.R., Edmonton.

The Castle Hotel Co., Ltd., renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel situé sur le lot 205, Bloc 2, H.B.R., Edmonton.

Mahoney Hotel Co., Ltd., renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel situé sur les cinquante pieds au nord des lots 100 et 101, lot de R. 6, Edmonton.

Paul Rudyk, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel International, situé sur les lots 7 et 8, bloc 10, lot de R. 12, Edmonton.

Cecil Hotel Co. Ltd., renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Cecil, situé sur le lot 127, bloc 4, H.B.R., Edmonton.

Alberta Importing Wine Co. Ltd., renouvellement de magasin de liqueurs en gros,, situé sur la moitié nord du lot 174, bloc 3, H. B.R., Edmonton.

Daté à Edmonton, le 2 avril, A. D., 1908.

S. B. WOODS,
Député Procureur Général.

Avis Public.

Loi des Licenses.

PROVINCE D'ALBERTA.

Les applications suivantes pour des licenses seront prises en considération à l'assemblée annuelle du Bureau des Commissaires des Licenses pour le district No. 1, qui aura lieu à Edmonton vendredi, le 1er mai, 1908, à 11 heures a. m.:

Alexander Widman, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Saskatchewan, situé sur le lot de Rivière 18, du village de Lamoureux.

Wallace Noyes, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Noyes, situé sur le quart de section N.-O. 2, Twp. 55, Rg. 1, O. du 5e. M., Noyes Crossing.

Cameron et O'Leary, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Halfway, situé sur l'acre Nord-Est du quart de Section 6, Twp. 54, Rg. 23, O. 4e. M., Horse Hill.

O. N. Lavallée, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Alberta, situé sur le bloc du moulin, N.-E. du quart 86, Sec. 35, Twp. 55, Rg. 25, O. 4e. M., Morinville.

Hogan, Hogan & Gorman, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Victoria, situé sur le lot 11, comme montré sur le plan du village de Morinville, comme le plan VIII, Morinville.

The Morinville Hotel Co. Ltd., renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Morinville, situé sur les lots 1 et 2, étant sur le quart 9, N. E. de la subdivision Legal, Sec. 33, Twp. 55, Rg. 25, O. du 4e. M., Morinville.

Kenneth McGillis, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Ray, situé sur le quart N.-O., Sec. 34, Twp. 54, Rg. 26, O. du 4e. M., Ray.

Dan McDonald, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel St-Emile, situé sur le quart S.-E. de la Sec. 26, Twp. 57, Rg. 25, O. du 4e. M., Legal.

Wilfrid Fortin, demande de license d'hôtel pour l'hôtel St-Emile, situé sur le quart S.-O. de la Sec. 25, Twp. 57, Rg. 25, O. du 4e. M., Legal.

J. E. Laurencelle, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Royal, situé sur le lot 6, bloc 4, dans le village de Spruce Grove Centre.

Carl Gitzel renouvellement de license d'hôtel, pour l'hôtel Fairview, situé sur le coin S.-E. de la Sec. 3, Twp. 53, Rg. 27, O. du 4e. M., Spruce Grove.

John McNamara, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Shamrock situé sur le quart N.-O., de la Sec. 20, Twp. 55, Rg. 26, O. du 4e. M., Rivière Qui Barre.

N. Asselin, renouvellement de license d'hôtel, pour l'hôtel St. Albert, situé sur le lot 73, bloc 4, plan enregistré de St. Albert.

Lucien Boudreau, renouvellement de license d'hôtel, pour l'hôtel Astoria, situé sur les lots 34 et 35, bloc 5, plan de St. Albert.

William H. Connor, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Bismarck, situé sur les lots 1 et 2, bloc 1, dans le village de Stony Plain.

Renald A. Chisholm, renouvellement de license d'hôtel, pour l'hôtel Ste-Anne, situé sur le lot 7, dans le village du Lac St-Anne.

Mastai Bertrand, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Grand Union, situé sur le lot 12, bloc 1, dans le village d'Athabaska Landing.

Daté à Edmonton, le 2e jour d'avril, 1908.

S. B. WOODS,
Député Procureur Général.

AGENCES CONSULAIRES DE FRANCE, WINNIPEG.

Les personnes ci-dessous désignées sont priées de faire connaître leur adresse à l'Agence Consulaire de France à Winnipeg:

BAURES, Pierre,
BEAU, Arthur, anatole.
Blanc, Georges, Jean-Baptiste, Pierre, Augustin,
BREGEAULT, Théophile, Jules,
BRUGEYROUX, Jacques,
BRUNETEAU, Octave,
DEGNIER, Alexis, Michel, Joseph.
GROSSET, François, Marie,
LALOT, Paul, Maurice,
LEDUC, Raymond, Augustin,
MILLARD, Charles, Joseph,
PERRON, François, Julien,
ROCUET, Jean, Louis,
ROYER, Paul, Jean,
VALOGNES, Pierre, Louis,
ROUTRAI, Joseph, Marie, Etienne,
FAVIER, Jean, Marie,
LEMARCHAND, Augustin, Guillaume,
VAST, Pierre, Marie, Alexandre,
CLOT, Pierre Christophe, Henri,
NEE, Emile, François,
LELEU, Victor,
LEMAUVIEL, Paul,
VANMEERHAEGHE, Jules,
GERARD, Pierre,
PIQUEMAL, Henri,
PENOT, J.
XEMMERDINGER, Lucien,
LE TEXIER, Julien, Marie,
SAZIN, Jean, Georges,
BERNARD, Pierre, Joseph,
VIGNES, Alexandre, P.
MORET, Pierre,
NICHOLAS, Xavier, François,
MAUDOUX, Paul, Victor,
ST-MARTIN, LUCIEN, A. S.,
FRADET, Louis,
LE BIHAN, François,
LEROUX, Gabriel,
PERISSIN, Gaston,
ROPERS, Jean Réné,
JANE, Pierre, Victor,
DATH, Nestor,
DIRIBERRY, Bernard,
AUBURTIN, Jean, Baptiste,
GAGEOT, Alexis, M.
MANGIN, Jules, A.
TIRET, Eugène, Jean,
VIBOUX, Alf.,
FOTEL, Georges, E.
SIMON, Maurice,
DULIEN, Jean, Baptiste,
CHAMMONT, Maurice, C. E.,
VINCENT, Georges, Henri, Joseph,
HEBRAD, Jean, Baptiste,
VENIER, Aimé,
GUILLOUX, Joseph, Marie,
LAMOISE, Constant, E.
MOUNIOT, Paul, F.
CAPOULADE, Louis,
FERAY, Louis, H.H.M.,
ANNEREAU, Louis, M.S.,
Madame E. Albertine Daix-Despret,
FOUGERONT, Eugénie,
ROUILLEAU, Alçide, A.,
GUIASTRENNEC, Joseph, François, Marie,
RATEAU, Désiré,
BLUM, Isidore,
CONTANT, Albert, F.
BRACHET, Joseph, A.
BARREAU, Jules, Gilbert,
BUREAU, Emile Joseph,
CHAZAL, Isidore, T.,
BADENIER, Eugène, Henri,
GEFFROY, Jean, Louis, Auguste,
BELLUT, Camille,
GINDICELLI, Paul, Toussaint,
GUIBERT, Louis, Henri,
MARSOUIN, Louis, Marie, François,
TROMEUR, Pierre,
BORNIC, Mathurin
GENAUDEAU, Jean, Marie,
QUEVEL, Jean, Y.,
CHEVALIER, Aimable, Armand,
GILLOT, Louis, Félix,
HENRY, Réné, M.J.,
GUILLERY, Lion,
GIRODET, Alfred, E.,
SIMON, Jules, Michel,
HULOT, Edouard,
LIFFITTE, Joseph,
LAPOSTOLLE, Valiérie, H.
NOIRBENNE, Albert, Adolphe,

L'Agent Consulaire:
Capitaine A. André,
216 Portage Ave.,
Winnipeg.

M. LOUIS MARTIN.

Monsieur Louis Martin, un des bons et braves colons du Lac St. Vincent est passé à nos bureaux, lundi, lors de son retour d'un voyage dans les Etats de la nouvelle Angleterre et en Province de Québec.

Nous avons été heureux d'apprendre par M. Martin que l'émigration des Canadiens-Français vers l'Ouest sera considérable durant la saison qui s'ouvre. M. Martin connait personnellement cinquante personnes qui seront des colons de l'Alberta avant l'automne.

"Votre journal, nous a dit M. Martin, contribue largement à donner la direction de l'Ouest à l'émigration des Canadiens. Dans toutes les paroisses où je suis allé, j'ai rencontré des gens qui reçoivent le "Courrier de l'Ouest" et comme ceux-ci montrent le journal aux amis, ça leur fait parler de l'Ouest et ça donne la fièvre d'y venir."

LES FAITS.

Le jugement porté par la Commission Royale sur le département de la Marine et des Pêcheries est une précieuse aubaine pour la presse conservatrice, qui peu soucieuse de la loyauté et de la justice, l'exploite à son profit et tombe à bras racouci sur l'honorable M. Brodeur.

La mise au point des faits s'impose.

Admis que le rapport des services administratifs critique sévèrement l'organisation vicieuse du département commis aux soins de l'honorable M. Brodeur. En toute loyauté, il faudrait cependant avant d'approuver in toto les conclusions des commissaires attendre que lumière soit faite sur certaines affirmations contraires à la vérité, que contient le rapport.

Bien à tort, on prétend en certains quartiers que la déclaration dans laquelle le ministre de la Marine a refusé quelques conclusions du rapport des services administratifs, fait montre d'hostilité à l'endroit de la Commission. Rien ne justifie pareille mauvaise foi ne justifie pareille mauvaise foi. L'Honorable M. Borden a simplement pris fait et cause pour le personnel de son département, non pas contre la commission, mais contre certaines affirmations sur lesquelles elle a basé ses conclusions. En agissant de la sorte, il a accompli un devoir.

Le rapport de la Commission Royale dévoile des abus généraux soit; mais ces abus résultent de l'organisation actuelle du service, et ces abus ont existé de tout temps, indépendamment des partis au pouvoir. Vouloir en tenir responsable le gouvernement libéral c'est déceler une piètre loyauté et un monstrueux esprit de parti.

En ce qui cancerne plus particulièrement le département de la Marine, libre à l'opposition de jeter la pierre à l'honorable M. Brodeur, mais elle ne lui enlèvera pas le mérite d'avoir par la réorganisation de la tenue des livres de son département donné une preuve évidente de bonne foi. Sitôt, le ministre a-t-il découvert des abus qu'il s'est appliqué à y porter remède. L'honnêteté, la droiture, le sentiment de l'honneur; telles sont les qualités maîtresses de l'honorable M. Brodeur. Purger son département de tous les employés négligents ou sans conscience n'était pas chose facile. "A condamner trop vite, on punit un innocent," et ceux-là même qui font un reproche au ministre d'avoir manqué de fermeté, d'avoir toléré des fonctionnaires incompétents ou infidèles, d'avoir temporisé au lieu d'apposer un frein à des extravagances notoires, auraient été les premiers à crier à la tyrannie si des employés promus par les conservateurs avaient été destitués de leurs emplois.

Le parti libéral n'a jamais souscrit à la maxime barbare: "Aux vainqueurs, les dépouilles", et voilà pourquoi, on lui fait un crime aujourd'hui de n'avoir pas nettoyé les écuries d'Agias. Peut-être, en effet aurait-il dû mieux se souvenir quand le parti conservateur lui faisait don il a dix ans, d'un service administratif où un élément hostile à la politique libérale étant en nombre, du vers de Virgile "Timeo Danaos et dona ferentes!"

On semble oublier aussi que la Commission Royale n'avait pas pour visée de faire la louange de l'organisme actuel, mais d'en signaler les défectuosités. Nommer cette commission, c'était de la part du gouvernement admettre tacitement l'existence d'anomilies diverses et le besoin d'une réforme. Dans le choix du personnel de la commission, le gouvernement a prouvé aussi qu'il voulait une critique juste et complète; M.Courtney ex-dép.-min. des finances est un homme bien au fait de l'organisation vicieuse des services administratifs; M.T. Fyshe, a la réputation d'une critique sévère dans les cercles financiers; M. Bazin a pour lui l'expérience et la droiture.

L'intérêt du pays et non du parti, a présidé à la nomination d'une commission d'enquête sur les services administratifs; les membres de cette commission l'ont compris; mais le parti conservateur ne veut pas le comprendre.



Soumissions pour la construction d'une cloture de broche.

Des Soumissions addressées à Howard Douglas commissaire des Parc du Dominion, aux soins de l'Agent des Terres, Edmonton, marqués "Soumissions pour clotûre de broche" seront reçues jusqu'à midi, le 10 avril, 1908, pour la construction d'une clôture autour du Buffalo Parc, situé sur les Townships 42, 43 et 44, Rang 6, 7 et 8 dans la province d'Alberta.

La longueur de la clôture est estimée à 70 milles, mais le département se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer cette longueur. Le contrat sera payé d'après la longueur de clôture construite.

Des soumission différentes pourront être faites pour la vente et la pose des poteaux, la pose de la broche, etc, ou pour tout le travail.

La construction devra être terminée avant le premier du mois d'août de l'année courante.

Chaque soumission doit être accompagnée par un chèque acceptée par une banque à charte, à l'ordre du député-ministre de l'Intérieur, égal à 10 p.c. du montant de la soumission. Ce chèque serait confisqué si le soumissionnaire refusait de signer le contrat ou manquait de terminer le travail; mais il sera retourné si la soumission est rejetée.

Des détails complets, comprenant modèle et spécifications, seront fournis par le secrétaire du Département de l'Intérieur, Ottawa, par le Commissaire des Parcs du Dominion à Banff, Alta., ou par n'importe quel agent des terres dans l'Ouest.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
P. G. KEYES,
Secrétaire,

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 21 Février, 1908

N.B. -La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.
(19-26-2)

COIN FEMININ

CHRONIQUE.

MON PETIT CANADIEN.

Il est haut comme une botte; par les jours de pluie ou de grand froid, quand il endosse le veston de son père, il s'embarrasse les pieds dans ce pardessus. Le jour où je lui demandai son âge, — Il y a de cela plus d'un an, il me répondit, en cherchant à atteindre ses étriers, — il est chevalier consommé, "Six ans dans trois mois!"

Vous voyez, c'est presqu'un homme. Il comprend d'ailleurs l'importance que lui donne ce titre; il faut dire qu'il connait déjà les travaux qu'il impose.

J'ai l'occasion de rencontrer assez souvent ce petit homme sur la route qui conduit au village; il m'attend près d'une barrière, qu'il ouvre galamment afin de m'éviter de descendre de voiture, demande s'il peut "embarquer", et est grimpé sur le siège avant que j'aie eu le temps de répondre.

S'il n'est pas de bonne humeur, il se met à siffler, à siffler comme un merle, heureusement pour mes oreilles, ces mauvais jours sont rares! le plus souvent nous causons. Il est au courant des récoltes: m'annonce l'époque des semences, assure que l'année sera bonne pour "les buttes", me confie ses impressions d'un voyage dans le Nord. "Un fameux temps pour freighter!" Le tout entremêlé de conseils sur la manière de conduire "pour le pays"; sur la route à suivre: "Le chemin de l'Est est assez méchant!"

Depuis que l'école du district est ouverte, je n'ai pas manqué de l'interroger.

Ah! l'école! c'est un plaisir pour lui! Est-ce une vantardise, il m'a assuré qu'il était le plus fort de tous? Après tout, il en est bien capable! Pour me donner une idée de sa science, l'autre jour, voulant tenter une expérience et lui présentant un journal, je lui demandai de me lire le titre.

Mon petit bonhomme arrondit ses yeux intelligents et me montrant le titre du doigt: —C'est du français, ça?

Oui, c'était du français, et j'eus une vraie peine en songeant, tout d'un coup que c'était aussi incompréhensible que du chinois pour mon petit Canadien!

Dès lors, pendant qu'il me disait le plaisir qu'il aurait à lire le français et commençait pour la vingtième fois les péripéties palpitantes du "cassage" de la pouliche du "Queen", — je songeai aux mots que je pourrais trouver pour toucher le coeur, faire vibrer la fibre du patriotisme des mamans et des grandes soeurs qui, elles, lisent le français et ne voient pas près d'elle s'ouvrir de jeunes intelligences à qui elles doivent le legs qu'elles ont reçu: la connaissance, aussi complète que possible, de la langue nationale!

Mieux que toute l'éloquence dont ma pauvre plume pourrait se faire l'interprète, je voudrais qu'elles aient entendu l'accent de mon petit Canadien.

—J'aimerais ça, lire le français!

Demain, jen suis certaine, elles commenceraient l'initiation aux mystères de l'a, b, c, d...

Magali.

PETIT COURRIER.

Prière d'adresser les lettres et communications concernant le Coin Féminin à Magali, Legal, Alta.

Melle M. ANNE R.— 1o. Je ne connais pas de journaux français s'occupant spécialement de tricot; je ne crois pas qu'il en existe. Dans les revues de travaux féminins vous trouverez de temps à autre des modèles inédits, très jolis et artistiques de ces ouvrages. Voici des adresses: Le Petit Echo de la Broderie; La Broderie Illustrée; L'Art de la Femme. Adressez simplement: Paris, France.

2o. L'administration vous fera l'envoi de quelques numéros. Je vous ferai remarquer que l'usage du Petit Courrier est réservé à nos abonnés. Vous acquerrez ce titre pour devenir l'une des nôtres, n'est-ce pas? A bientôt.

MARGUERITE DES B. — Je vous remercie, mon Amie, de ce nouveau gage de confiance; je vous en écrirai d'ici peu de temps. L'image décèle une intelligence peu banale dont l'originalité sympathique m'a frappé.

Ne soyez pas en souci à propos de "vos visites;" elles sont en complète sureté et j'espère qu'elles referont leur grand voyage en aussi bonnes conditions qu'à l'aller.

Restez égoïte dans ce sens, croyez toujours que ces bonnes paroles viennent du coeur et non du tout de la plume, qu'elles vous sont adressées à cause de vos ennuis, de vos épreuves, de votre solitude par affection et non par devoir. Puisque vous les appréciez à ce point, promettez-moi qu'aujourd'hui elles mettront en fuite, pour toute la journée, les tracas ordinaires?

D. DES ROZIERS. — Une conversion opérée aussi rapidement me remplirait d'orgueil si je ne doutais de votre endurcissement au péché! D'ailleurs je n'ai guère de gloire en retirer, puisque "Vieux Jeune" fut, parait-il le principal instrument; ma petite part revient seulement d'avoir pris le parti d'un gros défaut masculin!

Je puis vous assurer que votre compatriote — aviez-vous deviné la nationalité de notre spirituel correspondant? — "manie aussi la charrue" avec la même maîtrise.

Si toutes les correspondantes ne sont pas jeunes et jolies ainsi que les rêve votre galanterie, elles sont toutes charmantes, ce qui est plus et mieux.

Vous paraissez être un révolté, Monsieur! Oh! la volupté de tuer un lapin, (même le dimanche!) de fumer sa cigarette, de prendre soi-même le soin de la santé de son âme et de son corps! Avez-vous songé que "votre véritable terre de la liberté", deviendrait vite une terre de la tyrannie... pour les autres.

Votre suggestion me tente; la crainte que la favorite soit mise en minorité m'arrête seule! Rien n'empêcherait que vous m'adressiez un article de ce genre, votre lettre me laisse supposer que vous le réussirez. Je donnerais l'hospitalité aussi large à la prose d'un partisan de cette bonne pipe. Songez-y en faisant vos semences!

Ais-je répondu à tous les point de la lettre? Il n'est pas temps de vous dire que la modeste petite place est généreusement accordée?

Est-ce indiscret de vous demander depuis combien de temps vous êtes au pays? Au revoir.

BACHELOR. — Vous seriez moins dépaysé près d'un représentant du sexe laid!

Vous regrettez tant que ça d'être obligé de vous adresser à nous? Nous avons la charité de l'oublier afin de vous répondre. 1o. Votre pâte ne lève pas parceque vous employez de l'eau froide et que votre levain est exposé au froid. 2o. Si vous avez suivi la recette "dans les moindres détails," et que votre linge soit moins propre qu'avant, (ce qui est une exagération,) c'est que vous avez oublié de frotter! Mais oui! Malgré la composition magique, il faut frotter sur la planche à laver ou se servir de la machine! 3o. Vous trouverez ces boutons dans un magasin d'Edmonton ou d'un plus gros centre que le vôtre.

Continuez le régime du pain mal levé, des recettes et des boutons magiques, si vous croyez que ce rôle de mécanique peut suffire à lui seul au bonheur d'une femme: vous risquez moins de désillusions.

Mais certainement, à votre disposition.

ETOILE DU NORD. — Gardons le pseudo, puisque vous y tenez; nous appellerons l'autre Etoile: Etoile du Sud, et personne ne songera à vous confondre à toutes deux avec Stella. Est-ce compris?

Quel ennui d'être obligée de vous répondre par un gros refus à votre première demande! On esquivera au moins, le sermon pour ne pas ajouter à la déception!

Revenez vite me dire que vous avez lu les raisons que je n'écris pas ici et que vous en comprenez la valeur. La prochaine fois on vous promet une indulgence sans borne.... si vous êtes moins déraisonnable!

SOURIRE GRIS. — J'ai reçu de trises nouvelles au sujet de cette amie. Je sais que vous compatirez à la peine très grande de notre chère compatriote; et cela ne lui sera même d'aucun adoucissement puisque je doute qu'elle puisse nous lire en ce moment

Il est préférable d'attendre avant de parler de ce que vous savez.

Vos chères lettres sont toujours les bienvenues et les réconfortantes, ne me les ménagez pas.

ANDREE. — On vous donne le pseudo de grand coeur, à condition que vous mettrez un grain de plomb dans cette petite tête qui parait bien légère.

Est-ce de la naïveté ou de la coquetterie? Soyez donc tranquille et ne vous accablez pas de remors, si vous avez été réservée ainsi que vous le dites! Il ne faut pas que les petites Andrée jugent à leur point de vue. Pour elles, c'est la chose principale, essentielle, qui les occupe bien avant que leurs cheveux soient en chignon, à laquelle tout est subordonné, qui fait tout rentrer dans l'ombre, Ce beau pharo les éblouie souvent, et c'est un bonheur... devinez pourquoi? Cela vous aidera à remettre à flot ce courage à la côte.

Les deux expressions sont également correctes. Vous êtes trop exigeantes pour vous-mêmes. Ces défauts ne détruisaient pas la sincérité et le cachet personnel de votre lettre. Ecrivez-moi bientôt en me disant si vous avez trouvé la solution du point d'interrogation.

La place demandée vous est accordée toute auprès de

Magali.

Le Billet.

Non, demain, pas encore!
Cher billet! Je l'ai là, je le tiens, je le vois.
Et je mets sur les mots l'accent de votre voix,
Qui m'est restée au coeur si tendrement sonore.

Le mot divin: Je t'aime, à moi qui vous adore,
Vous l'aviez murmuré tout bas un soir, je crois;
Mais vous me l'écrivez pour la première fois,
Et c'est la certitude et l'orgueil; c'est l'aurore.

Du mot, à peine dit, l'on se prend à douter...
Il vous déplait toujours de me le répéter,
Quand ma mémoire a peur, et se nie à elle-même.

Vous le rendre? Oh! jamais! car je peux, à présent,
Seul à mon gré, partout, toujours, le relisant,
Vous forcer mille fois à me dire: je t'aime...

JEAN AICARD.

A WINNIPEG.

L'Association Libérale Française.

Lundi dernier, le 6 mars, a eu lieu à Winnipeg, Man., une grande assemblée de l'Association Libérale française de cette ville. Après l'adoption des résolutions, que nous reproduisons plus bas, a eu lieu l'élection des officiers qui a donné le résultat suivant:

Présidents d'honneur: Le Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, et l'Hon. Clifford Sifton. Président général: N. Chevrier. Président pour Winnipeg-Sud: M. Verhoven. Président pour Winnipeg-Centre: A. Délorme. Président pour Winnipeg-Ouest: M. Dumoulin. Président pour Winnipeg-Nord: P. Durocher. Secrétaires: P. A. Talbot et J. C. Juffet. Trésorier: H. Fournier.

Résolutions:

RESOLU:

Que cette association des libéraux d'origine française de la ville de Winnipeg, au début d'une nouvelle année de son existence, désire réaffirmer son entière confiance dans la direction du parti libéral par Sir Wilfrid Laurier et son ardente admiration pour la personnalité si distinguée de ce Chef qui a, par l'éclat de sa renommée, si brillamment ajouté au prestige de notre pays et de notre nationalité dans l'Empire.

RESOLU: Que cette association verrait comme un acte de justice et de bonne politique, l'augmentation de la représentation de l'Ouest dans le cabinet fédéral et la rentrée de l'Hon. M. Sifton au ministère pour y travailler à l'accomplissement des grands projets d'avenir qu'il a si éloquemment exposé devant les chambres.

RESOLU: Que cette association approuve entièrement la législation soumise aux chambres pour mettre la confection des listes électorales et l'élection des députés fédéraux hors du contrôle des gouvernements provinciaux qui conspirent ouvertement pour renverser le parti libéral à Ottawa, en violation de tous les principes qui veulent la séparation des questions locales et fédérales pour la sauvegarde de l'autonomie provinciale.

RESOLU: Que cette association apprécie les efforts du gouvernement actuel pour la réforme et l'épuration du service civil, la meilleure administration des assurances, le règlement des questions entre patrons et ouvriers, et le meilleur fonctionnement des institutions financières.

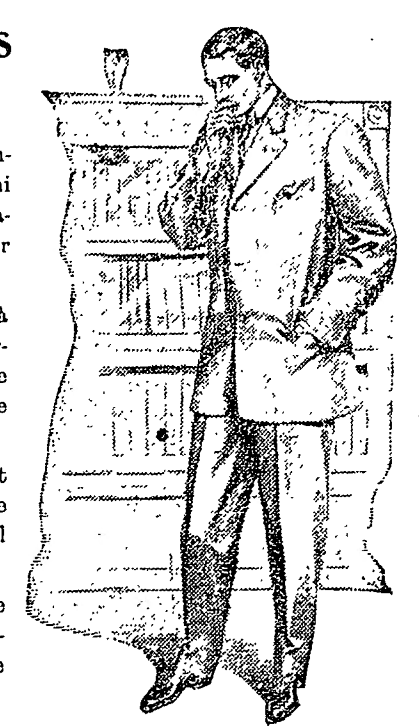
RESOLU: Que cette association voit avec plaisir le haut crédit du Canada sur les marchés monétaires, l'affluence des revenus et la satisfaction générale que donne le système de les prélever, ce qui constitue une sure garantie de la continuation du régime de paix et de prospérité que le gouvernement libéral a su donner au pays.

ENTRE JOURNALISTES.

—Est-ce que ton journal parait tous les jours?
—Nous paraissons six fois par semaine.
—Et le dimanche?
—Nous paressons.







LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1905 Hebdomadaire

Publié à Edmonton, Canada, par la compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers, 654 deuxième rue, Tél. 361.

ABONNEMENT — Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an; Canada, $1 par an; Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au: Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.

JEUDI, 9 AVRIL, 1908.

Lettre Parlementaire

(De notre correspondant).

Ottawa, 31 mars, 08.

L'Hon. M. Foster a fait aujourd'hui une tentative pour révolutionner tout le système administratif des différents départements.

Il a proposé qu'à l'avenir tous les approvisionnements des différents départements devront être achetés, par contrats et par soumissions publiques, sous la direction d'une commission compétente.

Le député de Toronto Nord soumet que ce nouveau système qu'il veut inaugurer offre de meilleures garanties d'économie, et d'honnêteté.

L'Hon. M. Foster n'a pas comme d'habitude, en proposant sa motion, eu recours à ses expressions violentes ordinaires, contre le gouvernement. Il a bien laissé percer quelques insinuations mordantes, mais suffisamment voilées pour ne pas être trop provoquantes.

Naturellement la motion elle-même est rédigée de manière à jeter un certain doute sur l'administration des différents départements.

Sir Wilfrid Laurier a répondu au député de Toronto Nord afin d'attirer son attention dès le début de la discussion sur l'inopportunité et l'impracticabilité du système nouveau qu'il offre.

Le premier ministre ne s'objecte pas du tout à la première partie de la motion du député de Toronto Nord qui demande que les approvisionnements soient obtenus par contrats et soumissions.

C'est le système mis en pratique actuellement, dans la mesure du possible dans les différents départements.

Sir Wilfrid dit que dans le département sur lequel il a l'honneur de présider, le département de la police à cheval, 75 pour cent des approvisionnements sont achetés par contrats et soumissions.

Mais comme le fait remarquer le premier ministre, il y a un grand nombre de cas, où cette pratique est impossible à suivre.

Quand il s'agit d'acheter quelques minots de pommes de terre, ou quelques douzaines d'oeufs, il serait ridicule de songer à annoncer dans les journaux, pour recevoir des soumissions.

Dans chaque département, il y a une foule de circonstances qui se présentent, dans lesquelles il serait ruineux et déraisonnable d'employer le système des soumissions, pour se procurer des approvisionnements d'urgence.

Ce système de contrats et de soumissions publiques, proposé par M. Foster, est aujourd'hui mis en pratique dans tous les départements, autant que les circonstances le permettent.

Le département de la police et celui de la justice, dans le cas des approvisionnements pour les pénitentiers suivent presqu'exclusivement ce système, comme M. Foster l'a reconnu lui-même à la Chambre des Communes.

Dans les autres départements, il se présente un grand nombre de cas où il serait impossible et même désavantageux de demander des soumissions, pour contrats d'approvisionnements.

L'Hon. M. Foster devrait savoir que dans une administration aussi considérable que celle des Travaux Publics, par exemple, qu'il y a mille et une occasion, où il serait ridicule et impraticable d'attendre des soumissions publiques pour se procurer des articles d'urgence, et en petite quantité.

L'idée de M. Foster de remettre à une commission permanente, c'est-à-dire à des commissaires nommés à vie, l'obligation d'approvisionner tous les départements de l'état, nous jette à cent ans en arrière.

C'est bien là, suivant nous, une idée qui ne peut germer que dans le cerveau d'un Tory.

Le parti libéral au Canada a combattu l'olégarchie anglaise pendant des années, justement pour donner à des ministres responsables au peuple la dépense des deniers publics.

C'est cet abus inqualifiable du pouvoir, par le gouvernement anglais, qui a entraîné Papineau et ses lieutenants, en 1837, dans une malheureuse révolte.

Aujourd'hui M. Foster voudrait enlever la responsabilité aux ministres de la Couronne, élus par le peuple, de dépenser judicieusement les deniers publics.

Il faut que le député de Toronto Nord soit bien aveuglé par l'esprit de parti, pour présenter au parlement canadien cette mesure réactionnaire.

L'Hon. M. Borden n'a pas été habile, suivant nous, d'endosser la suggestion de M. Geo. Enlas Foster.

Pour un Monsieur.. comme le chef de l'opposition, qui pour amadouer son ami Billy MacLean, joue de temps en temps du mirlito socialiste, il n'a pas eu cette fois la main heureuse.

L'Hon. M. Fielding, voyant que M. Foster avait l'appui du chef de l'opposition a proposé un amendement à la motion du député de Toronto Nord.

Le ministre des finances déclare que le gouvernement n'a aucune objection à accepter la motion de M. Foster, excepté la partie qui enlève le contrôle des dépenses des deniers publics aux ministres de la Couronne, qui sont responsables au peuple.

M. Blain, député de Peel, est venu au secours de M. Foster qui vraiment s'était placé lui-même, et en même temps son chef, l'Hon. M. Borden, en mauvaise posture.

M. Blain a proposé un amendement à l'amendement de M. Fielding. Cet amendement à l'amendement a fait disparaître la partie la plus inadmissible de la motion Foster, la commission permanente, mais elle devient maintenant une motion de non-confiance directe contre le gouvernement.

Le député de Peel, l'un des députés les plus agressifs de l'opposition en a profité pour ramener devant la Chambre les prétendus abus qui ont été analysés par le comité des comptes publics.

La discussion a tourné franchement à l'offensive du côté de l'opposition.

Les députés à la gauche de l'orateur cherchent à faire croire au public que le système en usage aujourd'hui pour l'achat des approvisionnements n'est pas le même qu'avant 1896.

Pourtant il est bien établi qu'il n'y a eu rien de changer depuis la Confédération, sous ce rapport, et que les différents départements suivent aujourd'hui la même règle qu'ont suivie les conservateurs durant dix-huit ans de leur administration.

La motion Foster telle que modifiée par l'amendement Fielding a été mise aux votes et adoptée par une majorité de cinquante.

Tribune Libre

Lavoy, le 2 avril, 1908.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir insérer dans votre journal cette réponse à l'article de Stone du 26 mars, 1908:

Monsieur,

Comme vous le dites si bien dans votre article du 26 mars dernier, "il est peut-être un peu osé de vouloir développer la pensée d'une autre personne."

Donc pour rendre la mienne plus claire et la justifier, je vais juxtaposer les deux phrases: celle de l'auteur de l'article du 5 mars: "Nous avons déjà dans l'Alberta, le noyau d'une colonie française qui est la bienvenue chez nous. Nous désirons la voir augmenter et, sans vouloir offenser personne, nous désirons que cette augmentation se produise surtout dans l'industrie agricole", et la mienne du 14 mars:

"Votre phrase écrite currente calamo, semble assigner à l'immigration française une place particulière dans l'agriculture, etc..." J'ai reconnu comme l'auteur et comme vous la nécessité du cultivateur, mais, ai-je ajouté, il n'est pas le seul agent de prospérité? Vous-mêmes, en le comparant aux fondations et à un socle, êtes de mon avis: à ces fondations, il faut un édifice, sur ce socle, une statue, sinon votre oeuvre est incomplète et n'existera pas.

Ayons des fondations solides, ne bâtissons pas sur le sable, d'accord. Il n'y a d'ailleurs plus guère que les châteaux d'Espagne qui se bâtissent dans le domaine des rêves. Mais songeons aussi à la bâtisse future.

L'industrie, le commerce, les sciences et les arts se joignant à l'agriculture, achèveront de donner au Canada la prospérité et la puissance qu'il mérite.

Et c'est parce que, comme vous, je désire ces fondations inébranlables que je souhaitais le choix, autant que faire se peut, de ces premiers ouvriers. Vous disant: parmi les immigrants français, actuellement au Canada ou à venir, il y en a dont les aptitudes spéciales peuvent être utilisées d'une manière plus fructueuse, dans l'intérêt même du pays, qu'en les engageant dans la voie de l'agriculture.

Puisque nous nous sommes servis de figures pour donner plus de force à l'expression de nos pensées, permettez-moi de comparer aujourd'hui l'agriculture à la statue de la Venus de Milo, qui, comme elle, manque de bras.

Combien d'artistes ont déploré de voir cette statue ainsi mutilée! Mais combien plus déplorable encore, si on lui rajoutait des bras qui ne seraient pas en harmonie avec le chef-d'oeuvre!

Ne laissez pas ainsi l'agriculture, mais apportez un grand soin dans le choix des bras que vous lui procurez, sinon vous gateriez votre belle oeuvre.

L. C.

Parlement Federal

Une déclaration de Sir Wilfrid sur le service civil.

A l'ouverture de la séance de jeudi dernier, le premier ministre a fait la déclaration suivante:

"Avant que l'on passe à l'ordre du jour, dit Sir Wilfrid, il est de mon devoir de faire connaître à la Chambre quelle action a été prise par le gouvernement au sujet du rapport de la commission d'enquête sur les services de l'administration. La Chambre sait déjà que dans deux circonstances précédentes, j'ai déclaré que ce rapport, en ce qu'il concerne le département de la Marine et des Pêcheries, s'imposait à l'attention du gouvernement. Mon honorable ami, qui a charge de ce département, est occupé depuis quelque temps, en autant que ses autres devoirs le lui permettront, à examiner son département afin de déterminer de quelle façon on pourrait le réformer. En accomplissant ce dernier, il a déjà suspendu un des officiers de ce département et il y a quelques semaines, depuis que le rapport de la commission a été déposé devant la Chambre. Mon collègue en est venu à la conclusion qu'il devait aussi suspendre deux autres officiers importants. Il n'est que juste, pour le sous-ministre de ce département, que je déclare qu'à deux reprises différentes il a offert sa démission au ministre, qu'il l'a présenté de nouveau ce matin, et que le ministre en ce moment est à considérer cette offre de démission.

"La chambre sait que le rapport de la commission fait certaines déclarations au sujet de l'honnêteté des fonctionnaires de ce département. Cette question est d'une nature tellement grave que le ministre n'a pas cru qu'il serait opportun de s'occuper lui-même de cette partie du rapport, mais il a cru qu'il était opportun de recommander la nomination d'une commission royale, chargée d'étudier cette même partie du rapport des commissaires, de façon à ce que l'on fasse une enquête sur les conditions que les commissaires disent exister dans le département. L'administration du gouvernement a bien voulu se rendre à cet avis et il a nommé comme commissaire, M. Walter Cassels, juge de la cour de l'Echiquier du Canada.

"Le rapport a une portée très large et très générale, et je puis bien rappeler à la Chambre que, l'année dernière, le gouvernement, convaincu que le service de l'administration était une question intéressant universellement le pays, a cru qu'il était opportun de nommer une commission d'hommes, à l'impartialité et au désintéressement desquels il avait raison de croire, en les chargeant d'étudier cette question et de lui donner le bénéfice de leur opinion. La Chambre sait que cette commission a fait un rapport qui est très général et très large. Le gouvernement se propose de s'occuper aussitôt que possible des diverses questions que ce rapport a portées à l'attention du pays. Je ne puis pas dire s'il sera possible d'aller bien loin dans ce sens, pendant cette session, étant donné que nous siégons depuis environ quatre mois et nous sommes tous plus ou moins désireux d'arriver à la prorogation, s'il est possible de l'avoir, pendant l'année 1908.

Dans tous les cas, c'est l'intention du gouvernement de procéder aussi rapidement et en allant aussi loin qu'il sera possible d'aller pendant la présente session.

"Il y a encore la grande question de la réforme du service de l'administration, telle qu'on la comprend généralement. Je comprends que les commissaires ont fait des recommandations générales sur ce point, —bien que je doive dire que je ne connais de leur rapport que ce que j'en ai lu dans les journaux, — mais une recommandation générale est faite. Cependant tout le monde a remarqué que les commissaires, s'ils ont fait une recommandation à ce sujet, n'ont pas donné à leur opinion la forme d'un bill, comme ils l'ont fait dans la question des pensions de retraite, par exemple; et du moment que l'idée est aussi peu définie, il faudra probablement quelque temps pour préparer un bill à son sujet.

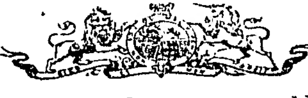
Tout ce que j'ai à dire pour le moment, c'est que le gouvernement a l'intention de traiter cette question et toutes les questions mentionnées dans le rapport des deux commissaires, aussi rapidement qu'il est possible de le faire."

A une question du chef de l'opposition, Sir Wilfrid Laurier a répondu qu'il déposerait sur le bureau de la Chambre l'ordre du conseil relatif à la nomination du juge Cassells, et qu'il ne pouvait pour le moment préciser d'avantage la politique du gouvernement; il faut attendre que le rapport soit imprimé.

Le premier ministre n'a pas donné les noms des employés destitués, mais il paraît que ce sont: M. J. F. Fraser, J. U. Gregory et A. W. Owen.

Mme PERCY BLYTHE.

Les funérailles de Mme Percy Blythe, décédée hier matin, auront lieu demain, vendredi, à 9 heures à l'église de l'Immaculée Conception. Le cortège laissera la résidence Blythe, rue Boyle, à 8.45 heures.



Le ministre des travaux publics recevra jusqu'à mercredi, 29 avril 1908, inclusivement, des soumissions pour la construction d'un appareil de chauffage, dans l'édifice public, à Edmonton, Alta., lesquelles devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour un appareil de chauffage, dans le bureau de poste, à Edmonton, Alta."

On peut consulter les plans et devis au bureau de M. R. J. Manson, commis des travaux, à Edmonton, Alta., ainsi qu'au ministère des travaux publics, à Ottawa.

Les soumissions doivent être libellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'Hon. Ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
FRED. GELINAS,
Secrétaire.

Ministère des travaux publics.
Ottawa, 21 mars, 1908.

N. B. — Le ministre ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

LA GUERRE A L'ANARCHIE.

New York, 30. — Alex. Barkman, le chef anarchiste qui a subi un long terme d'emprisonnement pour avoir essayer d'assassiner Henry C. Frick, a été arrêté aujourd'hui par la police.

On a trouvé dans la chambre de Silverstein, l'individu qui a été blessé samedi en voulant lancer une bombe sur la police, une carte portant la signature de Barkman et certifiant qu'il est membre de la "Confédération anarchiste."

Deux détectives sont partis ce matin pour une ville du nord de l'Etat, à la recherche de membres d'un groupe d'anarchistes qui se sont enfuis deNew-York après l'affaire de samedi. On dit aussi que des détectives fouillent Paterson à la recherche d'anarchistes, et qu'on a demandé à la police de Chicago, Denver, Nouvelle Orléans et San Francisco d'aider celle de New-York dans ses efforts en vue de découvrir des complices de Silverstein.

Barkman a été conduit cet après-midi à l'hôpital, où il a été confronté avec Silverstein. Les yeux de Silverstein étaient bandés à cause des blessures qu'il a reçues samedi, deux détectives engagèrent avec Barkman une conversation animée en yiddish, guettant en même temps le blessé dans l'espoir qu'il ferait quelque mouvement indiquant qu'il reconnaissait la voix de Barkman. Il n'en fut rien cependant, et quand Barkman déclara positivement qu'il n'avait jamais vu Silverstein, il ne resta plus qu'à le reconduire au poste de police.

LA REPLIQUE DU PAYSAN.

On connaît la finesse de répartie de certains de nos paysans.

L'un d'eux, le père Mathieu, comme on l'appelait, vint un jour à la ville pour y faire emplette d'un seau.

Le quincaillier, un bel esprit qui aimait à se gaudir de son prochain lui demanda, la vente une fois faite:

—C'est tout ce que Monsieur désire?

—Quel Monsieur! fit le campagnard peu habitué à cette forme de politesse.

—Mais vous, Monsieur, répondit le marchand.

—Ah! je comprends, répliqua Mathieu. Et bien! monsieur Moi ne désire pas autre chose.

Plusieurs clients qui se trouvaient dans la boutique ne purent s'empêcher de rire en entendant cette réponse.

Piqué au jeu, le quincaillier, désignant une bicyclette, demanda à son client, malicieusement, car il savait que le père Mathieu n'était pas d'âge à s'en servir:

—Monsieur ne désire pas une belle bicyclette? Article excellent, pneus de premier choix!

—Combien que ça coûte c'te machine-là? fit le paysan sans se démonter.

—Quatre-vingt dollars. C'est pour rien.

—Hen pour rien! A ce prix-là, j'aime encore mieux acheter une vache.

—Ha! Ha! une vache, mais vous auriez l'air grotesque, mon bon monsieur, si vous vous promeniez dans les rues monté sur le dos d'une vache.

—Possible! fit le paysan, mais j'aurais l'air encore bien plus grotesque si j'essayais de traire une bicyclette.

Un éclat de rire des assistants salua cette amusante réplique, et se le tenant pour dit, le quincaillier laissa partir son client sans insister davantage.

LETTRES PARLEMENTAIRES

(Suite de la page 4.)

Ottawa, 1 avril, 08.

L'Hon. M. Fielding, ministre des finances, ayant présenté une résolution demandant à la Chambre de voter en bloc, un huitième du budget pour rencontrer les obligations qui se présentent à la fin de l'année financière, le 31 mars 1908, les députés de la gauche en ont profité pour attaquer l'administration du gouvernement, e, partant faire de l'opposition.

Le chef de l'opposition a condamné énergiquement la coutume qui existe de couvrir à la fin de l'année par des subsides supplémentaires des dépenses qui n'ont pas été autorisées par le parlement.

Il admet pourtant qu'il se présente, et qu'il se présentera toujours, des cas d'urgence, où il faudra avoir recours à cette méthode, qui est vieille comme le monde. Mais M. R. L. Borden se garde bien de nous dire où l'abus commence; il attaque d'une manière générale.

M. Henderson, le député de Hutton, proteste contre un travail de dragage qui aurait été fait à Beonte, sans le couvert de ces subsides supplémentaires.

Il oublie de nous dire, cependant si ce travail n'était pas un travail d'urgence, et qui ne pouvait pas être prévu à l'époque où les estimés budgétaires furent préparés.

Le ministre des finances n'est pas tenu au courant de ces travaux publics, et le ministre des travaux publics, n'ayant pas été averti que cette question serait amenée devant la Chambre, pouvait difficilement donner des explications.

M. Bennett, député de Simcoe, qui ne manque jamais à l'appel, quand il s'agit d'une attaque d'escarmouche par les francs-tireurs, s'est jeté dans la mêlée.

Il a accusé les députés ministériels, les ministres, les sénateurs de violer leur mandat, et de profiter de leur position pour puiser dans le trésor public.

Parce qu'il s'agissait d'une affaire de draggage à Beonte, dans l'Ontario, il a jugé à propos de mêler le nom de M. Desbarrats, le gendre de l'Hon. R. W. Scott, pour les besoins de son argument.

M. Desbarrats est surintendant des travaux dans les chantiers de Sorel, où l'on construit et répare les dragues du gouvernement.

Sa position n'a pas beaucoup de rapport avec un travail de draggage, qui a été fait à Beonte, Ontario.

Ayant vu le nom de M. R. Stewart, député d'Ottawa sur l'endos d'un chèque du gouvernement, M. Bennett a accusé violemment le député d'Ottawa et le gouvernement.

M. Stewart et le premier ministre ont donné des explications qui ont dû être acceptées, par toute la Chambre.

M. Bennett et ses associés savaient bien qu'il n'y avait rien de louche dans cette transaction, mais ils sont convaincus qu'à force de jeter de la boue à leurs adversaires, qu'il en collera toujours un peu.

L'Hon. M. Paterson, ministre des douanes a donné une leçon d'étiquette parlementaire à M. Bennett, dont il se rappellera longtemps.

A la séance du soir, M. Walsh député de St-Laurent, Montréal, a fait lire une troisième fois son bill pour incorporer l'institut des architectes du Canada.

Le reste de la séance a été consacrée au budget.

M. M. S. Schell, député de Oxford Sud, et M. A. Broder, de Dundas, ont fait deux longs discours sur le budget.

Le premier a loué l'administration financière du gouvernement, le deuxième l'a condamnée.

Pour savoir à quoi s'en tenir sur cette politique financière, il vaut mieux ne pas entendre ces discours, et juger par soi-même, d'après les résultats obtenus.

C'est en comparant les budgets des dix-huit années de l'administration conservatrice, avec ceux des douze années de l'administration libérale, que nous arrivons à nous rendre compte de la supériorité réelle de la politique financière du gouvernement actuel.

Du reste, la prospérité prodigieuse qui a régné au Canada, durant les dernières années, est le meilleur certificat que puisse errecevoir l'administration actuelle.

La gêne temporaire que nous subissons cette année, n'est pas le résultat de l'administration financière canadienne, qui a été la même depuis dix ans, mais le contre-coup de la crise financière américaine.

C'est notre bonne administration financière actuelle qui nous a permis de supporter ce contre-coup, sans laisser trop de traces de désastres.

Ottawa, 2 avril, 08.

M. Lewis, député de Huron-Ouest, présente à la Chambre un projet de loi, modifiant le code criminel, en rapport avec les accidents causés causés par les automobiles.

Il y a des articles dans ce projet de loi qui, suivant nous, devront être modifiés avant de recevoir la sanction du parlement.

L'article 284 a, par exemple, dit que le propriétaire et le chauffeur d'une automobile qui aurait été la cause qu'un cheval, ou des chevaux se seront emballés, ou auront été effrayés et partant cause des blessures corporelles, seront coupables d'une offense criminelle, et punissables de deux années d'emprisonnement.

Il nous semble que cet article du projet de loi est trop arbitraire, et qu'il serait bon de protéger un peu plus judicieusement les parties en cause.

Nous croyons, avec beaucoup d'autres, que les propriétaires d'automobiles sont trop souvent imprudents, et même provoquants. Ceux-là devraient être punis sévèrement par la loi.

D'un autre côté il ne serait pas juste, il serait même cruel, de s'exposer à jeter en prison pour deux ans, des gens qui ne seraient pas responsables d'accidents, qui arrivent sur les routes publiques.

Les ministres ont répondu aux questions d'usage, posées par les députés, au commencement de chaque séance, et avant de passer à l'ordre du jour, le premier ministre, Sir Wilfrid Laurier, a fait la déclartion suivante:

"Je désire, dit-il, faire connaître à la Chambre la conduite que mon gouvernement entend suivre en ce qui concerne le rapport de la commission du service civil.

La Chambre sait, dit le premier ministre, et je l'ai déjà déclaré à deux reprises différentés, ajoute-t-il, que le rapport de la commission, en ce qui concerne le département de la marine, et des pêcheries, demande une sérieuse considération, et une prompte action de la part du gouvernement.

Sir Wilfrid ajoute: "Mon honorable ami qui a charge du département de la marine et des pêcheries, a depuis quelque temps déjà, autant que ses autres devoirs lui ont permis, scrutiné son département, afin de déterminer en quoi il pouvait l'améliorer. Cette enquête lui avait déjà imposé le devoir de suspendre un de ses principaux employés.

Depuis, le rapport de la commission ayant été publié, le ministre de la marine et des pêcheries et ses collègues en sont venus à la conclusion de suspendre deux autres employés du département.

Sir Wilfrid dit, qu'en toute justice pour le député-ministre du département, le colonel Gourdeau, il doit déclarer que le colonel a déjà deux fois offert sa résignation, et que, encore aujourd'hui, il l'a offerte de nouveau. Le ministre du département est à considérer cette offre.

La Chambre sait, dit le premier ministre, que le rapport de la commission fait des assertions graves, concernant l'honnêteté de certains des employés du département.

Le ministre, considérant la gravité de ces charges, ne croit pas devoir s'enquérir lui-même, en ce qui regarde cette partie du rapport, mais il demande qu'une commission royale soit nommée, pour vérifier la véracité de ces assertions.

Le gouvernement à aquiescer à cette demande, et M. Walter Cassels, Juge de la cour d'échiquier a été prié de faire cette enquête.

Sir Wilfrid ajoute que le gouvernement étant désireux d'améliorer le service civil,a nommé l'an dernier des commissaires indépendents et impartiaux, qui avaient reçu instruction de faire rapport au parlement, à la présente session.

Ce rapport est maintenant devant nous, mais ces commissaires n'ont fait que des représentations générales, en ce qui concerne la réforme du service civil, et ils n'ont même pas présenté avec leur rapport un projet de loi comme ils l'ont fait, par exemple, pour la question de supérannuation.

La préparation de ce bill, et l'étude d'un projet à cet effet, demanderont probablement beaucoup plus de temps que le gouvernement pourra en donner durant la présente session.

A tout évènement, le gouvernement désire traiter cette intéressante question avec toute la rapidité possible, et la conduire à bonne fin.

Le reste de la journée a été consacré au budget. M. Hugh Guthrie, député de Wellington-Sud, et M. J. E. Armstrong, député de Lambton-Est, ont fait les frais de la discussion.

Tous ceux qui ont entendu le discours prononcé par M. Guthrie s'accordent à dire qu'il a fait le meilleur discours de la session.

Aussitôt que la version française de ce discours aura été publiée, nous en ronnerons des extraits à nos lecteurs.

EGLISE ST-JOACHIM.
Offices du Dimanche.

Recteur — Rév. Père Nasessens.
Messe basse——— à 8 heures a.m.
Grande Messe ———— à 10½ hrs.
Cathéchisme ————à 2½ hrs
Bénédiction du T.-S.-S. à 7 hrs.

EGLISE IMMACULEE CONCEPTION.

Offices du dimanche.
Recteur —Rév. Père Lemarchand.
Mêmes offices et aux mêmes heures qu'à l'Eglise St-Joachim.

Les Fausses Dents

I

—Monsieur le dentiste Williams y est-il?

—Oui, Monsieur, mais il est occupé. Si monsieur veut attendre...

Et la bonne ouvrant la porte d'un salon d'attente, y fit entrer le nouveau client.

Celui-ci prit place dans un fauteuil près d'une table chargée de livres et de journaux, et tout en tenant sa joue et en faisant de temps en temps une horrible grimace, se mit à parcourir un numéro de l'"Illustration."

Clac! une porte se ferme, une autre s'ouvre, et le dentiste en personne jeune homme bien mis avec élégance dans le genre anglais ou américain, s'incline poliment, en invitant du geste son client à entrer dans son cabinet.

Les yeux des deux hommes se rencontrent... Un double cri leur échappe:

—Guillaume!

—Henri!

—Comment! c'est toi, mon vieux copain, que je trouve dentiste, et établi à Paris!

—Eh! oui, que veux-tu? la vie a de ces caprises.

—Mais, ce nom, Williams?...

Le dentiste se mit à rire.

—Simple concession à la mode, mon bon. Tu sais que le latin, le grec et moi, nous n'étions pas cousins... J'ai donc été faire un stage en Amérique. J'étais parti Guillaume, je suis revenu Williams. L'un est la traduction littérale de l'autre et me pose en dentiste exotique, ce qui attire pas mal de clients qui croient qu'on ne sait rien faire en France. Il faut savoir faire son trou dans la vie.

Henri souriait: l'idée lui semblait bizarre, mais originale.

Le dentiste continua:

—Mais toi, tu ne me dis pas ce que tu es devenu, toi, et comment il se fait que te voilà chez moi.

—Moi, je suis rédacteur à la préfecture, mon cher, et en passe d'être nommé chef du bureau. De plus, je vais me marier avec une charmante jeune fille, et je t'invite à ma noce. Comment je suis avec toi?... Tiens, mais, à propos, c'est vrai... J'avais tantôt une rage de dents épouvantable... Mais je ne la sens plus. Aussi je me bornerai à une visite amicale.

—Tu as tort, mon ami, tout à fait tort. Il ne faut pas négliger ces choses-là. Et note que ce conseil vient tout autant, sinon plus, de l'ami que du professionnel. Allons, laisse-moi au moins voir cette dent qui te faisait souffrir; je te dirai bien franchement ce qui en est.

Bon gré, malgré, Henri dut livrer sa mâchoire à son ami, qui, après examen, déclarait que la dent malade devait être arrachée au plus tôt, si le patient ne voulait pas voir les voisines attaquées en fort peu de temps.

—M'arracher ma dent!... Jamais de la vie!... s'écria Henri. Comme tu y vas, toi! Et une de devant encore! Vois-tu ce que dirait ma fiancée en me voyant venir brèche-dent pour lui faire ma visite?...

—Il n'est pas du tout question de cela, reprit le dentiste. La science a fait des progrès. Je te mettrai une dent artificielle que personne ne prendra pour telle.

—Une fausse dent! A moi! Ah! ne me parle pas de cela, vois-tu? Jamais, non, jamais, je ne pourrai m'y résoudre.

—Quel enfantillage! Mais tout le monde porte des fausse dents aujourd'hui, et personne ne le sait. Tiens, j'attends tout à l'heure une belle jeune fille qui va se marier aussi, —entre parenthèse, — et qui vient pour se faire enlever une des oeillères dont elle souffre beaucoup et qu'il n'y a pas moyen de conserver non plus.

—Eh bien! tu me croiras si tu veux. J'aime bien ma fiancée, certes mais je ne pourrais jamais, non, jamais, me résoudre à l'épouser si je lui savais un de ces petits morceaux d'os dans la bouche...

D'ivoire, mon ami, d'ivoire, ou plutôt de porcelaine... Allons, ne te monte pas la tête pour si peu de chose et ouvre-moi ta bouche.

—Oh! non, vois-tu, c'est plus fort que moi. Rien que de penser à cela, je sens un dégoût insurmontable.

—Nerveux, va! Tu es bien toujours le même Henri, tombant en faiblesse chez le vieux père Choquard parce que le petit Alphonse t'avait mis un lézard dans la poche. A propos, tu sais, il est mort le vieux père Choquard. Un de ses gendres a repris la maison; il a plus de deux cents élèves...

Un coup de sonnette retentit.

—C'est ma jolie cliente, dit le dentiste. Passe dans ma chambre; ce sera bientôt fait. Aujourd'hui l'extraction, après-demain la pose.

Et poussant amicalement Henri, il referma sur lui le battant capitonné.

Que faire en un gîte à moins que l'on ne songe?...

Henri, installé dans une bergère, pensa d'abord à sa dent malade, et lui donna un soupir. Puis il pensa à sa fiancée et lui demanda mentalement pardon d'avoir pu supposer qu'elle pourrait avoir une fausse dent et qu'il l'abandonnerait.

Juste à ce moment un cri de femme passa à travers le capiton et le fit bondir.

—Ouf! se dit-il suis-je bête! Ce que c'est que de penser aux gens. J'ai cru reconnaître la voix de Fanny... Décidément Guillaume a raison. Je suis un nerveux.

Et pour changer ses idées, il prit un livre sur la cheminée, mais le rejeta bientôt avec humeur, un traité sur la prothèse dentaire avec gravures à l'appui. L'une d'elles représentait une tête jeune fille montrant des dents admirables, et à côté se voyait la "pièce" (c'est le terme consacré) supportant deux dents semblables à des perles qui complétaient sa mâchoire.

—C'est horrible, horrible! s'écria Henri. Non, jamais je ne pourrais épouser une femme comme ça...

Le dentiste rentrait en ce moment.

—Allons, un peu de courage. Montre que tu es un homme.

—Eh! du courage, j'en ai. Mais tu as facilité de parler, toi. Comment me présenter devant ma fiancée avec une dent de moins?... Et j'y vais tous les soirs!... Non, décidément, j'attendrai jusqu'après le mariage.

En même temps une lancée abominable lui arrache un léger cri.

—Là, tu vois bien que j'ai raison, reprit son ami. Tu ne recules que pour mieux sauter. Voyons, n'y a-t-il pas moyen de rester deux ou trois jours sans faire ta visite habituelle? — Si tu écrivais que tu es obligé de partir pour une affaire urgente...

Tout en parlant le dentiste préparait ses instruments et faisait asseoir Henri sur le fauteuil aux opérations.

—Au fait tu as raison, dit ce dernier. J'ai parlé hier d'un oncle qui vient de tomber malade. Je puis écrire qu'on m'a envoyé une dépêche, mais on trouvera drôle que je n'aille pas faire mes adieux.

—Bah! ton oncle est-il riche?

—Une fortune assez rondelette.

—A-t-il des enfants?

—Non, je suis son seul parent.

—Eh bien! sois tranquille. On ne trouvera pas drôle du tout que tu partes de suite. Du reste, tu sais, tu peux partir aussitôt après l'opération; nous sommes aujourd'hui à jeudi; reviens samedi, et à cinq heures je te livrerai ton appareil dont je réponds, et tu pourras aller le soir même faire ta cour.

—Allons, je vois bien qu'il faut en passer par tes volontés. Bourreau va!

Cinq minutes après la dent cariée était enlevée, et Henri se rinçait la bouche avec un peu d'eau aromatisée.

Quand ensuite, il regarda sa mâchoire dans la glasse:

—Me voilà beau! gémit-il. J'ai quinze ans de plus.

—Mais non, mais non, lui répondit le dentiste d'un ton consolateur, tu sais bien qu'on t'en mettra une neuve.

—C'est égal, si ma fiancée savait...

—Bah! elle n'y ferait peut-être pas attention.

—Ce n'est pas comme moi, alors. Car si je savais qu'elle en a une, moi.

Et le jeune homme prit congé du pseudo-Williams en lui disant:

— Après-demain.

En rentrant chez lui, il trouva, à son grand étonnement, un billet de sa future belle-mère, lui annonçant que toute la famille partait pour trois jours pour une affaire urgente, et le priant de remettre sa première visite au samedi soir.

—Comme ça se trouve! dit le jeune homme en se frottant les mains. C'est égal, ajouta-t-il, si j'avais ma dent, je trouverais mauvais qu'elle parte sans me dire adieu.

II

Le mariage vient d'avoir lieu.

Les invités se pressent dans la sacristie pour saluer les nouveaux époux et leurs familles.

Guillaume dit Williams, s'avance à son tour, la main tendue vers son ami qui la lui serre avec la chaleur d'affection que communique toujours le bonheur, puis il le présente à la jeune mariée debout près de lui.

—Mon ami Williams, le célèbre dentiste.

La jeune femme est devenue toute rouge. Elle baisse les yeux sous le regard du dentiste qui se pose cependant sur elle comme sur une inconnue et semble lui dire:

—N'ayez pas peur, je ne vous connais pas. Le dentiste comme le docteur, est tenu au secret professionnel.

Quelques semaines après, les jeunes époux déjeunaient en tête-à-tête: Fanny mangeait un blanc de poulet, Henri en reçu l'aile.

Tout à coup un petit cri échappa à ce dernier, et il porta vivement sa serviette à sa bouche.

—Qu'as-tu, mon ami? fit la jeune femme avec inquiétude.

Mais rien, répondit le jeune homme, rouge comme une pivoine.

—Voyons, tu me caches quelque chose... As-tu avalé un petit os?

Et la jeune femme s'empressait.

Henri, de plus en plus embarrassé, fit ce que font en ce cas beaucoup d'hommes: il prit le parti de se fâcher, et deux grosses larmes perlèrent dans les yeux de la jeune femme stupéfaite.

Henri eut honte de sa mauvaise humeur, et prenant son parti en brave, il découvrit sa bouche en disant:

—Pardonne-moi, ma chérie... Ce que j'ai, le voilà... C'est une dent de moins et une dent de contre-bande encore. Williams me l'avait posée pendant ton absence de trois jours, tu t'en souviens. Décidément ce n'est qu'un charlatan. Il sait que j'aurais dû te prévenir; car enfin, si tu as pour les fausses dents la même horreur que moi... Tu sais, je n'aurais jamais pu me décider à épouser une femme qui en ait...

—Mais si tu ne l'avais pas su, mon mari?...

Est-ce que ces choses-là ne se voient pas?... Crois-tu que tu aurais pu me les cacher?..

La jeune femme eut un sourire de douce raillerie qui mit à jour une double rangée de dents blanches impeccables, et dit doucement:

—Pardonne à ton ami, je t'en pris. Il t'en mettra une autre qui tiendra mieux.

NOTES HISTORIQUES.

Nous reproduissons ci-dessous quelques notes historiques, publiées par "L'Action Sociale."

Théophile Rivard-Lanuette, dont il est parlé, fut l'ancêtre de notre compatriote M. le juge Noël et des deux Messieurs Lanouette, Oliva et Télesphore, établis au sud du Lac Wabanum.

Parmi les précieux souvenirs historiques que l'on trouve dans la paroisse de Ste-Anne de la Pérade, il faut mentionner la maison actuelle de feu M. Théophile Rivard Lanouette et la vieille maison d'habitation qui l'a précédée et qui est tout près de la première. Les étrangers qui visitent Ste-Anne de laPérade ne manquent jamais de s'intéresser à l'originalité de cette dernière construction rudimentaire de l'un des premiers colons de cette paroisse.

On ne connait pas la date exacte de construction de cette petite bâtisse, on sait cependant qu'elle fut érigée avant que M. de la Pérade eut commencé, en 1679, la construction de la partie nord-est de son manoir. On est porté à croire, et ce, avec raison, que cette petite bâtisse a été construite, il y a 252 ans, c'est-à-dire en 1656. Agréablement située, le paysage qui l'encadre est unique: la Rivière Ste-Anne serpente là tout près; la vue y est charmante aussi surtout en été: on a sur le fleuve une large échappée.

La petite maison de 252 ans, a servi de demeure à trois générations de la famille Rivard-Lanouette. Le premier colon qui la construisit et l'habita fut Pierre Rivard-Lanouette. La deuxième génération eut pour chef, Pierre Rivard-Lanouette, fils. Et la troisième génération avait à sa tête Joseph Rivard-Lanouette.

C'était alors en 1716. Les générations succédant aux générations, et naturellement, les membres de la famille augmentant en nombre, on construisit une autre maison beaucoup plus considérable et plus spacieuse. C'est une résidence en pierre, de forme antique et française, toit à pic et grosse cheminée carrée au centre. Cette résidence est très bien conservée et peut durer des siècles encore. Elle est sise voisine du Château de Tourouve, ancienne résidenc ede feu l'honorable Honoré Mercier, et ancien manoir des Seigneurs de Ste-Anne de la Pérade, érigé en 1677. Deux générations ont vu le jour dans cette dernière maison et eurent pour chefs Louis Rivard-Lanouette et Théophile Rivard-Lanouette. Ce dernier vient de mourir à l'âge de 80 ans. Il n'a pas d'enfant. Ses propriétés passent à son neveu M. Joseph Baribeau et par conséquent le nom des propriétaires change pour la première fois.

En 1681, alors que Mgr de Laval, accompagné de M. de Maizerets, supérieur du Séminaire de Québec, était en visite pastorale, à Ste-Anne de la Pérade, dans la première chapelle en bois érigée à Sarpents du Manoir, sous la vocable de St-Nicolas, M. Lanouette, un des plus estimés colons, invita Sa Grandeur à visiter son humble demeure; ce à quoi, Mgr consentit avec beaucoup de gracieuseté. Mgr de Laval faisait alors sa visite pastorale, non pas en carrosse traîné par quatre chevaux, mais en canot d'écorce! Ce fut un grand honneur pour M. Lanouette, d'avoir reçu dans sa maison. le premier évêque de la Nouvelle-France.

En 1706, la vieil maisonnette eut aussi sous so. toit mademoiselle Marie Madeleine de Verchères, l'héroïne de Verchères devenue, par suite de circonstances dramatiques, l'épouse de Pierre Thomas de Lanaudière, Seigneur de La Pérade.

Comme on le voit, cette petite habitation, dont la grandeur est de 20 pieds par 15, construite tout en pin, est riche en souvenirs historiques.

Aussi nous avons confiance qu'on nous la conservera comme une relique. Elle servira toujours d'objet de curiosité, d'administration et même d'enseignement pour nos fils et pour les générations futures.

LES FINANCES AMERICAINES. .

La crise que les Etats-Unis viennent de subir était essentiellement une crise "monétaire" et non pas une crise "financière". Ce qui a déterminé la crise, ce n'est pas le manque de valeurs, de richesse, c'était le manque de monnaie de circulation. C'est le retrait pour les déposants des fonds qu'ils avaient placés dans les banques, qui a causé la crise, parceque ce retrait a enlevé à la circulation, au commerce, à l'industrie, une centaine de millions de dollars, en monnaie de circulation, que l'on thésaurisait aussi précieusement et aussi inutilement pour les affaires, que les avares thésaurisent leur or.

Ce manque de monnaie a causdes suspensions d'activité, mais il n'a pas détruit l'industrie ni le commerce. Et l'on s'en est aperçu à l'ingéniosité avec laquelle on s'est ingénié à trouver quelqu'autre genre de "monnaie" qui pût circuler.

Les effets de cette crise seront nécessairement plus durables que la crise elle-même; mais on ne peut que se réjouir de voir les fonds thésaurisés l'automne dernier revenir graduellement aux caisses des banques.

Le dernier rapport des banques de New-York indique un retour aux conditions normales; et de tous les points des Etats-Unis arrivent des nouvelles de reprise des affaires.

Il y a cependant aux Etats-Unis un élément qui retarde ce mouvement de reprise, l'élément politique. L'élection présidentielle a lieu cette année, et, tant que cette élection n'aura pas eu lieu, on ne doit pas s'attendre à un retour complet de l'activité industrielle.

Mais le Canada ne nous paraît pas avoir désormais à s'inquiéter beaucoup de ce qui va se passer chez ses voisins.

(Le "Canada.")

MARCHE D'EDMONTON.

(Prix des Elévateurs).

— Blé —	
No. 1 Northern	$0.95
No. 2 Northern	90
No. 3 Northern,	85
— Avoine —	
Avoine	de 30 @ 35c.
— Orge —	
Pour brasseries	50
— Foin —	
(En balles et en charges de char).	
Foin de Slough	$5 @ $07.
Foin de terre haute	8. @ 10.
Mil	10. @ 14.
(A la tonne sur le marché).	
Foin de slough	$6. @ $08.
Foin de erre haute	$08 @ $10.
Mil	$12 @ 14.
— Farine — (détail)	
"Five Roses"	$3.60
"Household"	3.50
"Capitol"	3.15
"White Rose"	3.15
"Strong Bakers"	2.85
Autres marques	$2.50 et 3.00
— Oeufs —	
Garantis fais	25 @ 50c.
— Beurre —	
De beurrerie	de 25 @ 30c.
— Patates —	
Patates	60 @ 75c.
— Animaux —	
Porcs — au 100 lbs	$4. @ 4.50
Boeufs	$.3.
Vaches	2.50 @ 2.75
Agneaux —à la livre—	6c.
Moutons	5½c.
—Viande —	
Boeuf	5 et 6c.
Porc	6 et 7c.
Agneaux	12c.
Mouton	11c.
— Volailles —	
Poulets du printemps	11 @ 12½c.
Poules	8c.
Dindes	18c.
— Légumes —	
Choux	5 @ 6c.
Onions	6c.
Carottes	3c.
Panais	4c.
Betteraves	3c
Persil	10c.
Cellery	12½ @ 15c.
Navets —à la livre—	1c.

ON DEMANDE UN MARCHAN — Nous recevons de la colonie du Lac St-Vincent, au nord de St. Paul des Métis, une lettre d'un colon, nous demandant de dire dans le journal, que la colonie a besoin d'un magasin général. Il en existe déjà un, mais ça n'est plus suffisant.

Notre correspondant promet bon succès au marchand qui irait s'établir au Lac St-Vincent.